Saint-Denis

Lancement d'un appel à résidence d'artiste en lien avec l'Espace Culturel Maurice Utrillo

Commune nouvelle de Saint-Denis

REGLEMENT DE L'APPEL A RESIDENCE

Date limite de remise des offres : lundi 30 septembre 2025 à 12h00

Préambule

1. Cadre du lancement de l'appel à résidence

Le territoire de Saint-Denis est un lieu important de création et de diffusion pour des artistes de toutes disciplines confondues, venant du territoire ou au-delà. Afin d'entretenir et développer cette dynamique, la Commune de Saint-Denis défend une politique de soutien à la création visant à accompagner une pluralité de domaines artistiques (arts plastiques, spectacle vivant, métiers d'art) et formes de création (participative ou en immersion, en autonomie), répondant à deux axes principaux : faire émerger et prospérer la création artistique sous toutes ses formes, et rapprocher ses habitant·es des processus de création et recherche artistique. Dans ce cadre, plusieurs résidences sont ouvertes aux artistes et artisan·es du territoire, sélectionné·es par la Ville et son éventuel partenaire. L'ensemble des candidat·es choisi·es dans chaque discipline sont désigné·es comme artistes associé·es à la Ville. Ils et elles bénéficieront des éléments suivants :

- Mise à disposition d'un espace de création ;
- Versement d'une bourse de production ;
- Accompagnement au développement (communication, diffusion, mise en réseau) par la Ville et éventuellement la structure d'accueil de la résidence ;
- Diffusion sur le territoire dionysien.

Dans le cadre de cette politique de soutien à la création, la Ville de Saint-Denis a lancé un premier appel à résidence pour le spectacle vivant, en partenariat avec le théâtre des 3T.

Concernant les arts plastiques, la Ville de Saint-Denis souhaite proposer une résidence de création au sein de l'Espace culturel Maurice Utrillo.

2. Présentation de l'Espace Culturel Maurice Utrillo

L'Espace Maurice Utrillo, situé au cœur d'un quartier prioritaire, mène une action culturelle de proximité en lien avec les habitant·es. Il propose ateliers, expositions, sorties, stages et manifestations culturelles, dans une dynamique d'accessibilité et d'exigence artistique.
Il se veut un espace de partage, de découvertes sensibles et d'émancipation, où chacun peut pratiquer, apprendre, transmettre ou simplement s'émerveiller.

Par ailleurs, l'Espace Culturel Maurice Utrillo défend le soutien à la création artistique en lien avec l'ancrage territorial. A ce titre, il accueille notamment un·e artiste pour une résidence annuelle de long terme chaque année (11 mois à partir de septembre).

I- OBJET DU PRESENT APPEL A RESIDENCE

Le présent appel à résidence s'adresse à tout·e artiste ou groupement d'artistes professionnel·les ou en voie de professionnalisation, toutes disciplines confondues en lien avec les arts visuels, manifestant un réel intérêt pour l'ancrage territorial, le travail avec des publics variés et le projet culturel de l'Espace Utrillo.

L'appel à projets consiste en un travail de création dès octobre 2025, puis un travail de production en février-mars 2026 à l'Espace Utrillo et une présentation du travail réalisé du 14 mars au 17 avril

2026 à l'Espace Utrillo et en parallèle dans l'espace d'exposition des vitrines de la rue de la Boulangerie à Saint-Denis.

Les œuvres créées par l'artiste sélectionné·e pourront éventuellement faire l'objet d'une présentation dans le cadre de la programmation Nuit Blanche 2026 portée par la Ville de Saint-Denis, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris.

Le lauréat obtiendra une bourse de 4 000 euros.

Cet appel à projets s'inscrit dans la thématique suivante :

Réinvention et transformation des rituels – transmissions et héritages

L'artiste retenu·e produira une création en lien avec elle.

II- MODALITES GENERALES

L'artiste choisi.e bénéficiera des éléments suivants :

- Accompagnement à la création d'une exposition dès octobre 2025 ;
- Mise à disposition gracieuse d'un atelier au sein de l'Espace Utrillo pour la période de production (du 2 février au 7 mars 2026) et accès aux locaux : Internet, cuisine, matériel commun ;
- Versement d'une bourse de production de 4000€ ;
- Accompagnement au développement (communication, diffusion, mise en réseau) par la Ville et la structure d'accueil de la résidence ;
- Diffusion sur le territoire dionysien.

L'artiste désigné·e devra :

- Créer un travail en lien avec la thématiques exposée et le territoire ;
- Organiser une exposition de restitution du 14 mars au 17 avril 2026 dans les vitrines rue de la Boulangerie, ainsi que dans l'Espace Utrillo (au moins une pièce doit y être exposée, dans le cadre de l'exposition accueillie dans le lieu en parallèle).

La création pourra éventuellement être présentée lors de l'événement Nuit Blanche 2026 organisé par la Commune nouvelle de Saint-Denis.

- Participer à au moins deux temps de médiation dans le cadre de la programmation de l'Espace Utrillo. Ces temps de médiation devront durer 2h chacun (une heure de visite suivie d'une heure d'atelier).

L'artiste pourra aussi être sollicité·e sur d'autres temps par la structure : vernissage de l'exposition, temps de médiation, être présent·e et participer à l'accrochage et au démontage de son exposition.

L'espace d'exposition des vitrines rue de la Boulangerie est détaillé en annexe n°1.

L'hébergement du lauréat n'est pas prévu sur toute la période de création, production en résidence, et exposition.

III- LIEU ET MODALITES SPECIFIQUES A LA PERIODE DE PRODUCTION

L'espace mis à disposition pour la production est situé dans l'Espace Utrillo, sis Place Jean Jaurès 93380 Pierrefitte sur Seine.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Un atelier d'une surface totale de 150m²

L'accueil en résidence se fera sans technique : aucune embauche ou location technique afférente ne pourront être effectuées par la Ville.

Dans le cadre de son occupation temporaire, le ou la candidat·e retenu·e pourra avoir accès à la cuisine de l'Espace Utrillo pour se restaurer (il n'y a pas de point d'eau dans la salle directement). L'atelier n'a pas de fenêtre mais il possède une baie vitrée.

Les locaux seront mis à disposition pour une durée d'un mois, du 2 février au 7 mars 2026.

Au 7 mars 2026, l'espace devra être remis en état.

Cette occupation sera précédée par un travail de création en lien avec la Ville de Saint-Denis et l'Espace Utrillo dès octobre 2025.

Le lauréat aura pour interlocutrices une personne de chacune de ces deux structures, et devra être en mesure de leur présenter fin 2025 à minima une esquisse de l'exposition à venir, en vue de la production lors de la résidence en début d'année 2026.

IV- REMISE DES CANDIDATURES

A- Date de remise des candidatures

Les candidats intéressés disposent d'un délai pour manifester leur intérêt à compter de la publication du présent avis jusqu'au **mardi 30 septembre 2025 à 12h00**.

Toute candidature transmise après cette date ne sera pas prise en compte.

Sont éligibles toutes candidatures proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document.

B- Modalités de remise des offres

Les candidatures seront étudiées par un jury de sélection composé de l'équipe de l'Espace Utrillo, de la Directrice de l'Ecole d'Arts Plastiques Gustave Courbet, de la Chargée du soutien à la création artistique de la Direction des affaires culturelles de Saint-Denis et d'un artiste sélectionné par la Directrice de l'Espace Utrillo.

Les candidatures complètes devront être envoyées l'adresse suivante :

- culture@saintdenis.fr

Avec dans l'objet du mail : AMI résidence arts plastiques 2025 – [Nom Prénom]

Pour toute question il est possible de contacter Faye Vermorel, chargée du soutien à la création au sein de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Saint-Denis : faye.vermorel@saintdenis.fr.

C- Présentation des candidatures

Les candidat·es qui souhaitent manifester leur intérêt devront transmettre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une note d'intention pour le projet de création et exposition, en lien avec les thématiques données ;
- Un CV ;
- Un portfolio.

V- MODALITES DE SELECTION

A- Critères de sélection

La Ville de Saint-Denis entend soutenir la création artistique dans la limite de ses compétences légales.

Les candidatures seront analysées sur la base des critères suivants :

- Critère 1 : pertinence et intérêt du projet de création ; détail de l'intention artistique, qualité de la recherche et la réflexion menées pour la création, en lien avec le territoire et les thématiques données (40%).
- Critère 2 : disponibilité et solidité du ou de la candidat·e ; démarche créative, originalité et qualité globale du travail présenté (30%).
- Critère 3 : motivation et capacité à proposer les deux temps de médiation demandés (30%).

B- Modalités de sélection

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Chaque candidat recevra un courrier électronique faisant état de la décision de la Ville sur la suite à donner à sa candidature.

Le résultat sera annoncé la semaine du 6 octobre 2025, pour un lancement en octobre 2025.

Annexe n°1 : présentation des vitrines rue de la Boulangerie

Au 32 et 34 rue de la Boulangerie, sur le parcours historique de Saint-Denis entre la Basilique et le Musée d'art et d'histoire Paul Eluard, se situent deux vitrines visibles depuis la rue qui ont été aménagées par la Commune de Saint-Denis afin de créer des micro-espaces d'exposition. La programmation est portée par la Commune et permet de soutenir la création contemporaine, et de valoriser des acteurs culturels du territoire via des cartes blanches.

Les dimensions de chaque vitrine sont les suivantes :

- Largeur : 430 cm
- Hauteur : 167 cm
- Profondeur : 85 cm

L'accès des œuvres à chacune des vitrines se fait par une porte dont les dimensions sont les suivantes : 56 cm de largeur et 158 cm de hauteur.

Vitrine de gauche

Vitrine de droite